



## Communiqué de presse

Date 19.2.2025  
Embargo Jusqu'au début de la conférence de presse

---

# Initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » : avec son contre-projet, le Conseil fédéral entend renforcer les soins de base

Pour la population et le bon fonctionnement du système de santé, il est essentiel que la Suisse soit approvisionnée de façon optimale en médicaments et autres biens médicaux. Le Conseil fédéral partage donc les préoccupations générales de l'initiative « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » et entend renforcer l'approvisionnement de la population en produits thérapeutiques essentiels. Il estime toutefois que l'initiative n'est pas assez efficace et ciblée pour améliorer la situation et la rejette. Lors de sa séance du 19 février 2025, il a donc chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un contre-projet direct d'ici à l'été. Celui-ci doit cibler les domaines où il est le plus urgent d'agir et où l'effet est le plus marqué, à savoir les médicaments bon marché et fréquemment utilisés dans l'approvisionnement de base. En outre, le Conseil fédéral souhaite que le contre-projet comble les lacunes dans la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et l'économie.

L'initiative populaire, déposée à l'automne 2024, vise à améliorer l'approvisionnement en produits thérapeutiques et autres biens médicaux importants et à transmettre la responsabilité de cet approvisionnement à la Confédération. La recherche, le développement et la fabrication de produits thérapeutiques importants doivent être encouragés. Il faut également veiller à ce que les stocks soient suffisants et à ce que les entreprises chargées de cette tâche soient rémunérées en conséquence. De plus, la Confédération doit, en collaboration avec l'étranger, assurer des chaînes d'approvisionnement fiables et veiller à la distribution et à la remise de produits thérapeutiques importants dans toutes les régions du pays.

Renforcer l'approvisionnement en biens médicaux constitue une préoccupation majeure aussi pour le Conseil fédéral. Toutefois, il mise plutôt sur un contre-projet direct qui donne plus de compétences à la Confédération là où elles font défaut aujourd'hui et où le marché ne peut pas assurer à lui seul un approvisionnement sans faille. Les pénuries d'approvisionnement les plus fréquentes concernent les médicaments bon marché, ceux dont le brevet a expiré. Il s'agit par exemple d'analgésiques, de vaccins ou d'antibiotiques. Or, c'est précisément dans ce domaine que la Confédération ne peut pas agir aujourd'hui, faute de compétences en matière d'approvisionnement. Elle ne peut intervenir qu'en cas de

menace de graves pénuries de médicaments vitaux et lors d'épidémies ou de pandémies pour lutter contre des maladies transmissibles, très répandues ou particulièrement dangereuses. Le contre-projet direct confère à la Confédération un mandat constitutionnel, qu'elle met en œuvre en collaboration avec les cantons et en y associant l'économie. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer d'ici l'été le projet destiné à la consultation.

Selon la répartition actuelle des compétences, les cantons doivent garantir les soins de santé, et il incombe en premier lieu à l'économie d'assurer l'approvisionnement en produits thérapeutiques et en biens médicaux. Toutefois, le marché n'assure pas un approvisionnement sans faille – et les cantons disposent de moyens limités pour lutter efficacement contre les causes et les conséquences, souvent internationales, des perturbations touchant l'approvisionnement. Le Conseil fédéral partage donc l'objectif général de l'initiative visant à renforcer les compétences de la Confédération. Cet objectif est cependant formulé de manière trop ouverte dans le texte de l'initiative et risque donc de rester sans effet. En outre, l'initiative couvre également des domaines qui ne se rapportent pas aux problèmes d'approvisionnement prioritaires. Le Conseil fédéral ne voit par exemple pas la nécessité, pour la Confédération, d'intervenir dans la distribution ou la promotion de la recherche et du développement. Il souhaite se concentrer sur les domaines où l'action centrale de l'État est la plus efficace.

Ces dernières années, le Conseil fédéral a déjà adopté différentes mesures visant à renforcer l'approvisionnement en biens médicaux : au printemps 2023, la Confédération a pris rapidement des mesures efficaces, comme la remise de médicaments en quantités fractionnées et le remboursement simplifié de produits thérapeutiques importés. Et en août 2024, le Conseil fédéral a adopté un volet de mesures prévoyant par exemple d'étendre l'obligation de stocker les médicaments vitaux. En outre, il est prévu de conclure des contrats de capacité avec les fabricants afin de garantir un volume de production défini pour certains médicaments.

#### **Groupe d'experts**

Afin de déterminer avec précision d'autres mesures visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments, le DFI a mis en place l'automne dernier un groupe d'experts composé de dix membres. Celui-ci a été chargé de passer en revue les travaux réalisés jusqu'à présent et de classer les mesures par ordre de priorité. Si nécessaire, le groupe présentera d'ici fin 2025 des mesures supplémentaires au Conseil fédéral. Bernhard Pulver, le président du groupe d'experts, préside le conseil d'administration de l'Insel Gruppe. Il était conseiller d'État du canton de Berne de 2006 à 2018.

#### **Informations complémentaires :**

[Le Conseil fédéral renforce les mesures contre les pénuries de médicaments](#)

#### **Renseignements :**

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication  
+41 58 462 95 05, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

#### **Département concerné :**

Département fédéral de l'intérieur (DFI)